

Ville de Malakoff



REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 octobre 2025

Objet : Vœu pour un cessez le feu immédiat, la Paix, la justice et le respect du droit international en Palestine

Nombre de membres composant le conseil :	N° DEL2025_134
39	
En exercice:	39
Présents:	31
Représentés (ayant donné mandat):	5
Absent excusé (sans mandat):	3
Arrivée en Préfecture le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - Mme Virginie Aprikian -
M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat -
Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -
M. Roger Pronesti - M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba
M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à M. François Thomas

Etaient excusés :

Mme Nadia Hammache - Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault

Secrétaire de séance : M. Cardot en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 15 octobre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_134

Objet : Vœu pour un cessez le feu immédiat, la Paix, la justice et le respect du droit international en Palestine

En novembre 2023, ici même, nous demandions au gouvernement français de cesser ses livraisons d'armes, d'agir pour imposer au gouvernement israélien un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations afin d'éviter des souffrances et des morts de civils innocents. Nous dénoncions le caractère colonial et féroce de l'occupation des territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, de même que la volonté de Netanyahu et de son gouvernement d'extrême droite de poursuivre la guerre coûte que coûte, invoquant l'éradication du Hamas et le droit d'Israël à se défendre. Nous alertions du risque d'une vengeance aveugle en représailles au traumatisme du 7 octobre.

Les faits hélas, nous ont donné raison. A la barbarie, Israël a répondu par la barbarie. En effet, deux ans après le terrible attentat du Hamas qui a fait plus de 1200 victimes israéliennes et 251 otages, ce n'est pas une nouvelle intervention militaire qui a lieu. C'est un génocide, comme l'a établi la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU tel que défini par la convention adoptée en 1948 par les Etats membres des Nations unies. C'est-à-dire « un crime commis dans l'intention de détruire, ou tout, ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Analyse partagée par de nombreuses institutions humanitaires, des juristes et spécialistes des crimes de guerre. Selon l'Unicef, l'équivalent d'une classe d'enfants est tuée chaque jour. Plus de 67 000 Gazaouis, dont 223 journalistes, ont été tués par l'armée israélienne; des milliers de personnes portées disparues qui seraient sous les décombres; près de 150 000 blessés et mutilés dont des dizaines de milliers d'enfants. La Cisjordanie n'est pas épargnée. Les camps de réfugiés sont constamment bombardés et la population harcelée et humiliée par les colons extrémistes, soutenus par l'armée d'occupation. 45 000 Palestiniens ont été chassés et expropriés de leurs terres et de leurs maisons depuis le 7 octobre 2023 quand plus de 4000 Gazaouis ont été enfermés dans des prisons non répertoriées.

Les insoutenables images de corps d'enfants déchiquetés par les bombes, amputés sans anesthésie, décharnés par la faim et la soif, transportés à bout de bras par des parents épuisés contraints par l'armée israélienne de se déplacer sans cesse : tout cela heurte nos consciences. L'ampleur des destructions : 80% du territoire détruit (infrastructures, champs, hôpitaux, écoles, universités...) ; les souffrances infligées à une population meurtrie par deux ans de guerre ont ébranlé le monde. Partout, d'immenses mobilisations citoyennes ont fleuri, contraignant les Etats à enfin franchir le pas de la reconnaissance de l'État de Palestine, conformément aux revendications portées par les militantes et les militants de la paix depuis des décennies. La population israélienne, et plus particulièrement les familles d'otages, n'a eu de cesse d'en appeler à l'arrêt des combats.

Mais, ni la reconnaissance de la Palestine par la France et 5 autres Etats le 22 septembre dernier, ni l'annonce du pseudo plan de paix n'ont fait plier Israël. Tel-Aviv jouit d'une impunité depuis le soutien inconditionnel des Etats-Unis, la complicité des Etats européens, le silence des pays arabes.

Tout comme les Palestiniens qui n'aspirent qu'à vivre en Paix.

Au-delà des annonces du président de la République à l'ONU du 22 septembre dernier, nous voulons des actes. Il faut profiter du cessez-le-feu établi le 9 octobre dernier. Une fenêtre mince s'ouvre si le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est appliqué, si son droit à disposer d'un Etat dans les frontières de 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, est respecté.

A Malakoff, la majorité de la population et des élus attachés aux principes pacifistes, humanistes et républicains de liberté, d'égalité et de fraternité universelle apportent avec constance leur soutien et leur solidarité au peuple palestinien meurtri par des décennies d'occupation, d'humiliation et de souffrances.... Malakoff s'est engagée à construire une coopération décentralisée avec le camp de réfugiés d'Al Fara'a situé en Cisjordanie occupée en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Deux délégations s'y sont rendues et ont rencontré les membres du Comité populaire. La ville travaille ce partenariat avec l'association Sun Flowers, dont la présidente, Fadwa Khader a été accueillie à plusieurs reprises. En novembre, mois des solidarités, nous accueillerons une délégation du camp d'Al Fara'a afin de sceller officiellement ce jumelage.

Malakoff, Ville pour la Paix, qui dispose de la vice-présidence du réseau mondial Mayors for Peace qui compte aujourd'hui 8611 villes et régions, fondatrice de Maires pour la Paix France (ex AFCDRP : Association française des communes, départements et régions pour la paix) attentive au respect des droits humains, du droit international et de la protection des populations civiles appelle à un cessez le feu immédiat, une paix juste et durable au Proche-Orient sur la base des résolutions de l'ONU.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Malakoff fait le vœu que le gouvernement agisse pour :

- Exiger l'application du cessez-le-feu permanent et l'ouverture totale des convois humanitaires à destination des civils palestiniens pour mettre fin à la famine et au génocide à Gaza
- Exiger la libération immédiate des otages israéliens, des prisonniers politiques palestiniens détenus sans jugement dont des enfants par l'armée israélienne.
- Rétablir les activités et les financements de l'Unwra et lui donner immédiatement les moyens nécessaires pour répondre aux immenses besoins des populations palestiniennes (soins, santé, éducation...)
- Reconnaître effectivement l'Etat de Palestine au-delà de la déclaration du président Macron à l'ONU. Pour cela, il faut établir une Ambassade à Jérusalem-Est et agir pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Un embargo sur les ventes d'armes à Israël serait notamment une mesure immédiate.

- Faire appliquer toutes les décisions de la CPI, de la CIJ et les résolutions de l'ONU depuis 1948.

Vote : la délibération est adoptée par 30 voix pour,
0 contre,
2 abstention(s)

Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Anthony Toueilles

et 4 élu(s) ne prenant pas part au vote.

Mme Virginie Aprikian, M. Gilles Bresset, M. Roger Pronesti, M. Stéphane Tauthui

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr